

Questions communautaires examinées au conseil - Plomelin

Ouest-France | 18.10.2010

Deux conseillers municipaux, Bertrand Derubay et Yves Rohou ont présenté leur démission de leur mandat de délégué communautaire. Le maire, Franck Pichon, propose les candidatures de Jean-René Guellec, pour remplacer Bertrand Derubay, avec Catherine Faro, comme suppléante et Yvonne Peton, pour remplacer Yves Rohou. Après vote à bulletin secret, les candidats proposés sont élus avec 19 voix.

Le conseil s'est ensuite penché sur la demande d'admission de la commune de Locronan à Quimper Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2011. L'avis des communes est sollicité, après débats, le conseil municipal de Plomelin a voté favorablement, à noter cependant un vote contre et un vote blanc.

En date du 4 juin dernier, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire, le projet de réhabilitation du Parc des expositions de Penvillers et la création d'un centre de congrès au Chapeau-Rouge. Le conseil a donné avis favorable. Enfin le conseil municipal a été invité à se prononcer sur la modification des statuts. Chaque conseiller avait reçu un dossier complet des modifications proposées. À l'unanimité, le conseil a adopté cette modification.

Pole Enfance

Une procédure de concours avait été lancée pour la maîtrise d'oeuvre, à son terme le jury, composé de six élus et de trois architectes, lors de sa réunion du 18 mai 2010 avait sélectionné trois candidats, au vu de dossiers administratifs et de leurs références. Ces trois candidats étaient : le cabinet Bono de Saint-Brieuc, M. Grignou de Quimper et David Cras de Rennes.

Chacun d'entre eux a remis un dossier technique et une esquisse de projet. Ces trois projets ont été analysés par le Comité de pilotage avec l'assistance du cabinet [Saunier et associés](#).

Le jury de concours s'est réuni une seconde fois, le 8 septembre dernier pour le classement des projets. Le projet classé n° 1 a été le projet de David Cras. Après un dernier rendez-vous de mise au point de son esquisse, au vu des remarques formulées par le Comité de pilotage et le jury de concours, et de négociation de son taux d'honoraires, le lauréat désigné est Daniel Cras.

Ce projet a été retenu par la simplicité architecturale, qui s'inscrit bien dans le paysage de Plomelin avec du béton, mais un bardage en bois. Il laisse aussi des possibilités d'évolution. Le conseil unanime a autorisé le Maire à signer le marché à intervenir.